

9 SEPT 1954
70

restantes. M. Seballé a été saisi de nombreuses demandes d'achat de terrain. M. Leugnot ne devrait plus assurer la présidence de la commission chargée d'examiner les demandes. M. Leballé accepte de prendre celle place.

Le Conseil sur demande de M. Tappeau décide de faire une publicité pour la vente de ces parcelles et de ne pas se contenter des postulant qui n'ont pu être agréés par les 24 logements.

Si la nécessité s'en fait sentir, M. le Maire pourra faire une demande en vue de l'obtention de 20 nouvelles maisons.

M. Bourdelle, pour toutes les constructions, est partisan de l'adhésion aux H.M. 10 millions investis permettent 100 millions de construction.

M. Leballé tient à préciser que les remarques qu'il a faites à la séance de la veille, l'ont été sans acrimonie et ne visent personne. Les charges de la ville tant des bords et s'accroissent chaque jour.

Débat de la prime communale aux constructeurs de maisons économiques et familiales. M. le Président de la Commission

des Finances propose que la prime communale de 100 francs m² soit attribuée aux bénéficiaires du plan Courant, et y a rattachement 23 constructions au Broyon, représentant 150.000 fr environ.

M. Leugnot votera contre, les primes se montant en plus à 20.000 francs m² soit plus que le prix de revient.

Le Conseil Municipal.

Le Procès-verbal de la séance du 11 mars 1952.

Le Procès-verbal de la séance du 9 septembre 1953.

10.11.54
54060